



**SÉANCE D'INSTALLATION DE LA CLE 3 « CLE de l'Abbaye »
SUIVE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020**

ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DU VICE-PRÉSIDENT ET DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SICECO

Sur convocation en date du 12 août 2020, les membres de la Commission Locale d'Énergie n° 3 se sont réunis le jeudi 3 septembre 2020 à Villebichot, en vertu des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du SICECO.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pascal Grappin, Président sortant de la CLE 3, qui accueille les délégués nouvellement désignés par les 23 communes qui composent ladite Commission.

Le Président sortant de la CLE certifie, en présence de deux scrutateurs, Monsieur Eric De Lamarlière (Longecourt-en-Plaine) et Monsieur Sébastien Bonnot (Savouges), l'exactitude de la liste des présences émergée par les délégués des communes (dont copie est jointe en annexe), conformément à l'article 30-2 du Règlement intérieur.

M. Grappin et les 2 scrutateurs constatent que le quorum est atteint (22 délégués sur 23) et déclare la Commission Locale d'Énergie n° 3 installée dans ses fonctions.

La population totale de la CLE étant inférieure à 40 000 habitants, la CLE va élire 12 délégués titulaires au Comité (y compris le Président et le Vice-président) et 12 délégués suppléants.

M. Pascal Grappin, Président sortant de la CLE 3, ouvre la séance selon l'ordre du jour prévu. Il rappelle les restrictions en vigueur liées à la pandémie de COVID19.

1 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CLE

Le Président sortant de la CLE, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président de la Commission Locale d'Énergie n° 3.

Fait acte de candidature :

Monsieur Pascal Grappin représentant la commune de Villebichot.

A la demande d'un des délégués présents et après l'accord unanime de l'assemblée, conformément à la note préfectorale faisant référence aux articles 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et L2121-21 du CGCT ; compte tenu du fait qu'il n'y a eu qu'une candidature pour le poste de Vice-Président,

A main levée, le Président de la CLE demande :

- contre : 0
- abstention : 1
- pour : 21

M. Pascal Grappin , ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Président de la Commission Locale d'Energie n° 3 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

Le Président nouvellement élu est installé dans ses fonctions et fait procéder aux élections suivantes.

2 - ÉLECTION DU VICE - PRESIDENT DE LA CLE

M. Pascal Grappin, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Vice-président de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Fait acte de candidature :

Monsieur Claude Verdreau, représentant la commune de Rouvres-en-Plaine.

A la demande d'un des délégués présents et après l'accord unanime de l'assemblée, conformément à la note préfectorale faisant référence aux articles 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et L2121-21 du CGCT ; compte tenu du fait qu'il n'y a eu qu'une candidature pour le poste de Vice-Président,

A main levée, le Président de la CLE demande :

- contre : 0
- abstention : 1
- pour : 21

M. Claude Verdreau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé **Vice-président de la Commission Locale d'Energie n° 3 (et délégué titulaire au Comité syndical)**.

3 - ÉLECTION DES AUTRES DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU COMITÉ SYNDICAL

La CLE doit élire, au total, 12 délégués titulaires au Comité Syndical du SICECO. Il reste 10 délégués titulaires à élire.

M. Pascal Grappin, après avoir fait appel aux candidats potentiels, invite l'assemblée à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués titulaires de la Commission Locale d'Energie n° 3.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

BARGES	Monsieur	Bernard	CHAPUIS
BRAZEY-EN-PLAINE	Monsieur	Lionel	HOUÉE
CHEVIGNY-EN-VALIÈRE	Madame	Danielle	HUARD

CORCELLES-LES-CITEAUX	Monsieur	Martial	GARNIER
GERLAND	Monsieur	Fabrice	CUVILLIER
NOIRON-SOUS-GEVREY	Monsieur	Olivier	PIRAT
SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX	Monsieur	Jean-Claude	BROUILLON
SAINT-PHILIBERT	Monsieur	Bernard	SOLIOT
SAULON LA RUE	Monsieur	Philippe	RUPIN
SAVOUGES	Monsieur	Sébastien	BONNOT
VILLY-LE-MOUTIER	Monsieur	Olivier	PERRIER

Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne :	22
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Monsieur Bernard Chapuis	16
Monsieur Lionel Houée	22
Madame Danielle Huard	21
Monsieur Martial Garnier	20
Monsieur Fabrice Cuvillier	22
Monsieur Olivier Pirat	18
Monsieur Jean-Claude Brouillon	22
Monsieur Bernard Soliot	19
Monsieur Philippe Rupin	19
Monsieur Sébastien Bonnot	21
Monsieur Olivier Perrier	18

Le nombre de poste de délégués titulaires restant à pourvoir étant de 10, sont élus délégués titulaires de la CLE n° 3 :

Monsieur Lionel Houée
 Madame Danielle Huard
 Monsieur Martial Garnier
 Monsieur Fabrice Cuvillier
 Monsieur Olivier Pirat
 Monsieur Jean-Claude Brouillon

Monsieur Bernard Soliot
Monsieur Philippe Rupin
Monsieur Sébastien Bonnot
Monsieur Olivier Perrier

4 - ÉLECTION DES 12 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL

Monsieur Pascal Grappin, Président de la CLE, recueille les candidatures.

Font acte de candidature pour les communes suivantes :

AISEREY	Monsieur	Christophe	CHAGNEUX
ARGILLY	Monsieur	Antonio	COBOS
BARGES	Monsieur	Bernard	CHAPUIS
BESSEY LES CITEAUX	Monsieur	Alain	LEFEVRE
BROINDON	Monsieur	Jérôme	SAUSSIÉ
CORBERON	Monsieur	Hubert	PRUDHON
CORGENGOUX	Madame	Nathalie	DUMONT
IZEURE	Madame	Anne	LIMBARDET
LONGECOURT-EN-PLAINE	Monsieur	Eric	DE LAMARLIÈRE
SAULON LA CHAPELLE	Monsieur	Max	DE LA TOUR D'Auvergne
THOREY-EN-PLAINE	Monsieur	Philippe	CATTEAU

A la demande d'un des délégués présents et après l'accord unanime de l'assemblée, conformément à la note préfectorale faisant référence aux articles 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 et L2121-21 du CGCT ; compte tenu du fait qu'il y a eu 12 candidats pour les 12 postes de délégués suppléants au Comité syndical à pourvoir,

les candidats listés ci-dessous ont été proclamés délégués suppléants de la CLE 3 au Comité syndical.

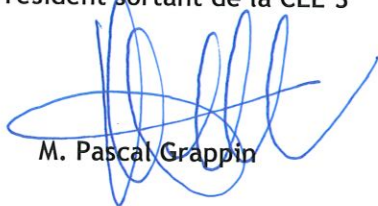
				Suppléant de
AISEREY	Monsieur	Christophe	CHAGNEUX	Monsieur Claude Verdreau
ARGILLY	Monsieur	Antonio	COBOS	Monsieur Pascal Grappin et Monsieur Olivier Perrier
BARGES	Monsieur	Bernard	CHAPUIS	Monsieur Bernard Soliot
BESSEY LES CITEAUX	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Monsieur Lionel Houée
BROINDON	Monsieur	Jérôme	SAUSSIÉ	Monsieur Olivier Pirat
CORBERON	Monsieur	Hubert	PRUDHON	Monsieur Philippe Rupin
CORGENGOUX	Madame	Nathalie	DUMONT	Madame Danielle Huard
IZEURE	Madame	Anne	LIMBARDET	Monsieur Jean-Claude Brouillon
LONGECOURT-EN-PLAINE	Monsieur	Eric	DE LAMARLIÈRE	Monsieur Martial Garnier
SAULON LA CHAPELLE	Monsieur	Max	DE LA TOUR D'AUVERGNE	Monsieur Fabrice Cuvillier
THOREY-EN-PLAINE	Monsieur	Philippe	CATTEAU	Monsieur Sébastien Bonnot

5 - QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

Le Président annonce que l'Assemblée générale qui installera le nouveau Comité et procédera à l'élection du Bureau aura lieu le 25 septembre 2020 au Hall d'exposition Auxois Sud Expo à Créancey à 16h00.

Les convocations et l'ordre du jour sont remis en main propre aux délégués nouvellement élus.

Le Président sortant de la CLE 3



M. Pascal Grappin

Le Président de la CLE 3



M. Pascal Grappin

Le Vice-président de la CLE 3



M. Claude Verdreau